



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la cohésion sociale

Service des droits
des femmes et de l'égalité

Actualité de l'égalité entre les femmes et les hommes 6 janvier 2022

Accélérer l'égalité économique et professionnelle

La [loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle](#) a été promulguée le 24 décembre et publiée au *Journal officiel* du 26 décembre. La proposition de loi avait été déposée le 23 mars 2021 par la députée Marie-Pierre RIXAIN. La loi comporte des mesures pour **améliorer le quotidien des femmes** : faciliter l'autonomie financière des femmes en instaurant l'obligation de verser le salaire ou les prestations sociales sur un compte bancaire ou postal dont le salarié ou le bénéficiaire est le détenteur ou le codétenteur ; faciliter le retour dans l'emploi des mères en améliorant l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant, en reconnaissant les crèches à vocation d'insertion professionnelle. Les accords sur le télétravail devront également préciser les conditions d'accès des salariées enceintes au télétravail. Afin de « lutter contre les biais de genre » dans les choix professionnels, la loi prévoit la publication d'ici deux ans d'un **index de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes** par les établissements d'enseignement du supérieur pour chacune de leurs formations. Mesure phare du projet de loi, **des quotas dans les postes de direction des grandes entreprises** sont instaurés. Les entreprises de plus de 1000 salariés devront publier chaque année sur leur site internet les écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi leurs cadres dirigeants et les membres de leurs instances dirigeantes. L'objectif est d'imposer des quotas de 30 % de femmes cadres-dirigeantes et de 30 % de femmes membres des instances dirigeantes en 2027, puis d'atteindre des quotas de 40 % en 2030. Enfin, **l'entrepreneuriat des femmes est favorisé** : la loi contient plusieurs mesures pour garantir l'accès des femmes entrepreneures à l'investissement.



[Retrouver la présentation complète sur le site de la vie publique](#)

Action gouvernementale

Mis en place dans la fonction publique d'État depuis 2019, le **fonds en faveur de l'égalité professionnelle** (FEP) entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a rencontré un grand succès et son bilan est jugé positif. Comme annoncé par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques lors du comité de suivi de l'accord du 22 juillet 2021, le dispositif est étendu aux versants territorial et hospitalier de la fonction publique à compter de 2022 comme l'indique la [circulaire du 14 décembre 2021 relative à l'appel à projets du fonds en faveur de l'égalité professionnelle dans les trois versants de la fonction publique](#). Le FEP permet d'accompagner les services de l'État dans la mise en place de projets visant à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Il soutient financièrement les projets ayant un caractère partenarial, voire interministériel ; ayant éventuellement un caractère participatif, quelle que soit la forme de cette participation, et favorisant l'association directe des agents ; les plus aisément capitalisables et reproductibles.

Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) est la nouvelle autorité administrative indépendante française qui résulte de la fusion le 1^{er} janvier 2022 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) prévue par la [loi relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique](#) publiée le mardi 26 octobre 2021 au *Journal officiel*. Guillaume BLANCHOT est nommé directeur général de l'Arcom à compter du 1^{er} janvier (JO du 4 janvier).

Initiatives

« À nos anges » est une micro-crèche de dix berceaux, située à Plaisir (78) qui a ouvert ses portes en février 2021. Sa particularité : un engagement dans la lutte contre les violences intra-familiales avec un « **berceau inclusif** » réservé à l'accueil occasionnel d'un enfant dont le parent a besoin de temps pour effectuer les démarches du parcours de sortie des violences intrafamiliales. Une initiative portée par Géraldine CHAMOUARD, la gestionnaire de cette structure pas comme les autres, soutenue par la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des Yvelines, la préfecture des Yvelines (FIPD) et le Conseil régional Île-de-France. Signalons qu'une nouvelle micro-crèche « À nos anges » ouvrira à Rambouillet en mars 2022.



[Visiter le site de la crèche À nos anges](#)



Face aux inégalités d'accès à l'espace public, notamment la nuit pour les femmes, et au manque de prise en compte de l'expertise d'usage des femmes dans les projets d'aménagement, l'idée s'est imposée d'améliorer la prise en compte du genre dans l'aménagement et l'animation de l'espace public. Forte de ces constats, la ville de Paris a entrepris depuis 2016 un long et patient travail de sensibilisation et de formation. La ville a lancé en mai dernier, [un nouveau guide « Genre & espace public »](#). Ce manuel de bonnes pratiques propose une approche égalitaire et mixte des politiques urbaines et s'articule autour de 47 bonnes pratiques sous forme de fiches-actions synthétiques. La ville, qui a également organisé en 2021 une série de petits déjeuners virtuels intitulés les « Réveils du genre », a reçu un Prix Territoria d'argent dans la catégorie « Territoires innovants » pour l'ensemble de cette production. Par la suite, l'idée est d'enrichir ce guide en collectant de nouvelles bonnes pratiques, pour constituer une source « open data » facilement utilisable par les porteurs de projets (collectivités à l'échelle municipale, départementale ou régionale).



Le jury du [prix Artemisia 2022](#) de la bande dessinée féminine a dévoilé [sa sélection officielle le 23 décembre](#). Sur l'ensemble des bandes dessinées publiées cette année, 15 ouvrages réalisés par des femmes ont été retenus. La proclamation des prix aura lieu comme chaque année le 9 janvier prochain. L'association Artemisia a été fondée en 2007 par Jeanne PUCHOL et Chantal MONTELLIER pour récompenser chaque année des albums réalisés par une ou plusieurs femmes. L'objectif du prix est de rendre visible la production des autrices de bande dessinée. Notons que le nom du prix est un hommage à l'artiste italienne Artemisia Gentileschi et que le prix est remis chaque année le 9 janvier, date anniversaire de la naissance de Simone de Beauvoir. À suivre...